



**Transgendérisme et
discriminations**

2012



fps

I. Contents

I. Contents.....	2
II. Introduction	3
III. Définitions	3
IV. Quelques chiffres	5
V. Discriminations	5
a. Milieu professionnel	5
b. Soins de santé	6
c. Enseignement	6
d. Vie relationnelle.....	7
VI. Conclusion.....	7
VII. Bibliographie	8

Laura Dufey
Secrétariat général FPS
2012
Laura.dufey@mutsoc.be
+32 2 515 17 68

II. Introduction

Le travestisme a été le premier et longtemps le seul terme désignant un trouble de l'identité sexuelle repris dans le DSM (manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux), depuis sa première version en 1952 et encore aujourd'hui, dans la version de 2000 du DSM IV-TR. Dans cette dernière, tout un chapitre est également dédié aux troubles de l'identité sexuelle. Le travestisme, lui, est nommé « travestisme fétichiste » et se retrouve dans le chapitre des paraphilies, entre le sadisme sexuel et le voyeurisme. Mais est-ce si grave que cela docteur ? Rappelons que c'est seulement en 1980, dans le DSM III, que l'homosexualité n'a plus été officiellement reconnue comme trouble mental. Comme quoi, tout le monde peut se tromper.

Le phénomène de transsexualité peut faire peur. Il est d'ailleurs très mal représenté dans les médias qui mettent en lumière une frange non-représentative de la communauté transsexuelle. Cela ne fait évidemment pas avancer les choses ni changer les mentalités. Notre société paraît inexorablement binaire, fermée et étroite dans sa vision du genre. Elle a sans cesse besoin de classer les gens, de les mettre dans des cases bien distinctes et surtout, de les empêcher d'en sortir.

Après l'explication de quelques concepts clés pour mieux comprendre ce phénomène, nous aborderons les difficultés majeures que peuvent rencontrer les personnes de genre variant.

III. Définitions

Transgendérisme, travestisme, transexualisme... Difficile de s'y retrouver et de comprendre tous les termes qui gravitent autour de cette thématique. Ce qu'il faut bien avoir à l'esprit, c'est que beaucoup de ces mots sont stigmatisants et reflètent une société inégalitaire et binaire dans sa manière de penser le genre. Ce que nous pouvons faire, c'est essayer d'utiliser ces vocables de manière juste et sans jugement.

Sexe/genre

En premier lieu, il est primordial de bien différencier le sexe et le genre. Le sexe est ce qui détermine biologiquement une personne comme étant un mâle ou une femelle, que ce soit au niveau physiologique, chromosomique ou encore endocrinien. Le genre, quant à lui, est défini d'une manière socio-culturelle. Le genre, c'est être « femme » ou « homme » sociologiquement et culturellement parlant : avoir des comportements stéréotypés féminins ou masculins selon la culture, la société dans laquelle on se trouve.

Identité sexuelle/orientation sexuelle

Il est important de bien faire la différence entre l'identité sexuelle et l'orientation sexuelle, deux termes parfois confondus. L'« identité sexuelle » est le ressenti d'une personne concernant son appartenance à un genre social, c'est le fait de se sentir « femme » ou « homme ». L'association

« *Genres Pluriels* »¹ préfère la terminologie « identité de genre », qu'elle place sur un continuum (sur lequel les personnes pourraient se situer où ils préfèrent entre 100% femme et 100% homme, par exemple, je pourrais me définir comme 70% femme et 30% homme) afin d'éviter une vision rigide du genre. L'orientation sexuelle, c'est les préférences d'une personne en matière de sexualité. De nouveau, afin d'éviter une vision binaire hétérosexuel-le – homosexuel-le, *Genres Pluriels* invite à utiliser le terme « préférences sexuelles », terme plus large désignant une « *inclination à préférer, chez d'autres humains, certaines spécificités corporelles dans un but d'échanges de plaisirs sexuels et une capacité d'éprouver une profonde attirance émotionnelle, affective et sexuelle envers d'autres êtres humains.* »²

Transgenre

Le terme « transgenre » est utilisé de manière globale pour définir une personne dont le genre est exprimé de manière inhabituelle par rapport à son sexe de naissance. Il englobe des termes comme transsexualisme, travestisme, drag queens, drag kings, queer³...

Travestisme

Le travestisme est le fait de porter des vêtements du sexe opposé.

Transsexualisme

« *Une personne transsexuelle est une personne qui s'estime appartenir à l'autre sexe sur les plans psychique, social et sexuel.* »⁴ Le terme « homme transsexuel » désigne une femme qui est devenue homme et une « femme transsexuelle » désigne un homme devenu femme.

Genres fluides

Ce terme a été inventé par l'association « *Genres Pluriels* » afin d'insister sur l'idée d'un continuum de genres. Chaque personne pourrait alors évoluer sur ce continuum selon son ressenti et établir sa « zone de confort ». Nous pourrions alors arriver à l'existence d'un nombre infini de genres, qui pourraient également être différents selon le contexte ou les moments de la vie.

¹ « Genres pluriels » est une association qui défend et met en avant l'existence des personnes aux genres fluides (transgenres, transsexuels, androgynes,...) et intersexes. Elle propose un soutien psychologique aux personnes transgenres, fait des recherches sur ces thématiques, sensibilise le grand public à ces questions, organise des formations de professionnels...

² Nisol Max, *Terminologie et loi belge*, présenté au colloque « des genres qui appellent la nuance ! », Bruxelles : mars 2012. http://www.centre-librex.be/wp-content/uploads/2012/03/20120313-Genres_Terminologies-et-loi-belge.pdf

³ Les *Drag kings* sont des personnes qui construisent une identité masculine volontairement basée sur des archétypes de façon temporaire lors d'un « jeu de rôle ».

Les *drag queens* sont des personnes qui construisent une identité féminine basée sur des stéréotypes exagérés lors d'un « jeu de rôle ».

Les personnes se définissant comme *queer* sont des personnes qui ne se reconnaissent pas dans les normes sociales liées aux préférences sexuelles et/ou aux identités de genre de la société et qui ne souhaitent pas être défini plus précisément par rapport à leurs particularités.

⁴ Motmans Joz, *Etre transgenre en Belgique. Un aperçu de la situation sociale et juridique des personnes transgenres*, Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, Bruxelles : 2009.

100% homme ←————→ 100% femme

IV. Quelques chiffres

L'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes (IEFH) collabore avec le registre national afin de dresser un aperçu quantitatif des personnes qui changent officiellement de sexe. Chaque année, une analyse des chiffres est effectuée et diffusée.

Suite à ces rapports, nous pouvons constater qu'entre 1993 et 2012, 631 personnes ont changé de sexe en Belgique, 68% des personnes transsexuelles concernent des hommes qui sont devenus femmes. Un pic important peut être observé en 2008, il s'agit d'un phénomène qui fait suite à l'entrée en vigueur, en 2007, d'une nouvelle loi simplifiant la procédure administrative du changement de sexe.

En ce qui concerne la moyenne d'âge à laquelle les personnes ont recours au changement de sexe, elle se situe entre 37 et 38 ans. Les hommes transsexuels sont quelques années plus jeunes que les femmes transsexuelles lors de leur changement de sexe officiel. Ajoutons que la grande majorité des changements de sexe se fait entre 25 et 44 ans.

Notons enfin que la plupart des personnes étaient célibataires lors de leur changement de sexe mais qu'il est tout à fait possible, depuis 2003 et la loi relative au mariage entre personnes de même sexe, de rester marié durant la procédure. En effet, avant cette loi, un couple marié hétérosexuel devait divorcer avant qu'un des partenaires change de sexe sinon leur mariage devenait « entre personnes de même sexe » et n'était donc plus valable d'un point de vue juridique.

N'oublions pas que ces chiffres ne concernent que les personnes ayant changé officiellement de sexe. A côté, il y a les personnes qui ne souhaitent pas changer de sexe mais vivent leur genre autrement : travestis, drag queens, drag kings... Mais aussi ceux qui souffrent en silence et n'osent pas parler de leur difficultés. Selon l'association « Genres Pluriels », quelques 50.000 personnes en Belgique francophone seraient concernées par le transgendérisme.

V. Discriminations

a. Milieu professionnel

Selon l'étude « TransSurvey »⁵, commandée par l'IEFH en 2008, le milieu professionnel semble un réel obstacle à la vie dans le genre choisi lorsque celui-ci diffère du sexe de naissance. 54,1% des personnes interrogées cachent même totalement leur statut de « trans » au travail.

⁵ Motmans Joz, *Etre transgenre en Belgique : discriminations et éducation*, présenté au colloque « des genres qui appellent la nuance ! », Bruxelles : mars 2012. http://www.centre-librex.be/wp-content/uploads/2012/03/20120313-Genres_discriminations.pdf

Les réactions par rapport au statut de transgenre sont cependant globalement positives dans le milieu professionnel. Les réactions négatives proviennent surtout des collègues et portent sur l'apparence, le comportement ou encore les idées de la personne concernée. Certains transsexuels se font ridiculiser, nier ou encore sont victimes de curiosité déplacée ou de violence verbale.

L'emploi reste, selon plusieurs chercheurs, un des domaines les plus problématiques dans la vie des personnes transgenres.⁶ Dans cette catégorie de la population, nous retrouvons davantage d'indépendants et de chômeurs. La période de transition, lorsque la personne prend la décision de s'engager dans un traitement de réassignation sexuelle, est souvent un moment clé sur le lieu de travail où apparaissent discriminations et inégalités.

Notons enfin que de nombreuses personnes transgenres sont « obligées » de faire leur coming-out rapidement sur un nouveau lieu de travail car les diplômes mentionnent souvent l'ancien prénom.

b. Soins de santé

Selon l'étude « TransSurvey »⁷, un nombre important de personnes transgenres a déjà pris la décision de changer de soignant et certains évitent même tout contact avec le personnel des soins de santé normaux en raison de leur statut. En effet, certaines transsexuel-les ont déjà vécu des expériences négatives avec des médecins, en hôpital...

Nous pouvons également noter que les personnes transgenres ont davantage d'idées suicidaires et constituent un groupe à risque concernant les tentatives de suicide. On constate un manque criant d'aide psycho-sociale spécifique pour les personnes de genre variant, ce qui peut évoluer en émotions négatives (solitude, dépression, tentatives de suicide).

c. Enseignement

De nombreux jeunes « trans » rencontrent aussi des problèmes à l'école : violence verbale et physique, critiques, moqueries, rejet. Il existe un manque cruel d'informations correctes et de formations concernant le phénomène transgenre pour les professeur-es. A un niveau plus global, il y a un manque de directives spécifiques en rapport avec les jeunes transgenres à l'école. Beaucoup de questions se posent seulement lorsqu'un problème est rencontré : comment gérer les vestiaires durant les cours de sport, quel dortoir pendant les excursion scolaire, quelle photo et quel nom sur les cartes scolaires, diplômes, examens...

Il semble que la conformité au genre joue un rôle très important dans l'acceptation des jeunes entre eux. Les jeunes transgenres qui s'écartent trop d'une certaine conformité se voient rejetés par leurs

⁶ Motmans Joz, *Etre transgenre en Belgique. Un aperçu de la situation sociale et juridique des personnes transgenres*, Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes, Bruxelles : 2009, p.68.

⁷ Motmans Joz, *Etre transgenre en Belgique : discriminations et éducation*, présenté au colloque « des genres qui appellent la nuance ! », Bruxelles : mars 2012. http://www.centre-librex.be/wp-content/uploads/2012/03/20120313-Genres_discriminations.pdf

pairs. Les hommes « efféminés » sont jugés plus durement encore et beaucoup cachent leur identité de genre non-conforme afin d'éviter le rejet et les critiques.

d. Vie relationnelle

Selon l'étude « TransSurvey »⁸, la famille et l'opinion des autres sont des obstacles importants dans le choix de vivre dans le genre choisi. Certains ont déjà reçu des réactions très négatives de leur entourage social et 30,3% des personnes interrogées cachent même totalement leur statut de « trans ».

Ces réactions, qu'elles soient positives ou négatives vont jouer un rôle déterminant dans le vécu de la personne transgenre. Cela peut, par exemple, jouer sur la décision de déménager après la transition. Beaucoup de transsexuel-les se sentent exclus d'évènements sociaux, de leur réseau local suite à leur coming-out.

Selon Whittle et al.⁹, les personnes de genres variant risquent davantage d'être victime d'abus dans le cadre familial, principalement durant la période de *cross-dressing*¹⁰, quand ils sont à la recherche d'aide pour un changement de sexe, quand ils veulent informer leurs proches ou quand ils viennent de subir une intervention chirurgicale de changement de sexe.¹¹

Les relations avec le partenaire ou l'ex-partenaire ne sont pas simples non plus. Généralement, la révélation du statut de transgenre entraîne d'importantes tensions dans le couple. Cependant, il n'est pas rare que des personnes restent avec le même partenaire après le changement de sexe. Cela se rencontre davantage chez les hommes transsexuels. Beaucoup de personnes ont également des enfants avant de révéler leur transsexualité. Généralement, les problèmes se rencontrent surtout lorsque cette révélation entraîne une séparation et que les parents entrent en conflit pour la garde de l'enfant. Très peu d'études ont été menées à ce jour sur les enfants de parents de genres variant mais les premières n'ont pas rencontré de problèmes particuliers. Il semblerait que les enfants souffrent davantage des problèmes provenant des conflits relationnels entre les parents que du statut de transgenre du parent concerné.

VI. Conclusion

Après avoir fait un tour d'horizon des termes qui gravitent autour du phénomène transgenre, nous avons pu nous faire une idée du nombre de personnes qui vont au bout du processus de réassignation sexuelle chaque année en Belgique. Les associations spécialisées, plus particulièrement

⁸ Idem

⁹ Whittle Stephen et al., *Transgender EuroStudy : Legal Survey and Focus on the Transgender Experience of Health Care*, Ilga Europe, Bruxelles : 2008.

¹⁰ Lorsque la personne transgenre prend la décision de s'engager dans un traitement de réassignation sexuelle, une des étapes est de s'habiller dans le genre souhaité dans la vie de tous les jours, cette période est nommée « cross-dressing ».

¹¹ Cité dans Motmans Joz, *Etre transgenre en Belgique. Un aperçu de la situation sociale et juridique des personnes transgenres*, Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes, Bruxelles : 2009, p.77.

« Genres Pluriels », nous informent des biais que peuvent subir ces chiffres et nous affirment qu'un plus grand nombre de personnes seraient dans les faits concernées par le transgendérisme. Ces personnes souffrent au quotidien de discriminations : sur leur lieu de travail, en famille, en société de manière plus générale mais également par rapport aux soins de santé ou dans l'enseignement. Les personnes de genre variant nécessitent une attention particulière en matière d'encadrement psychomédico-social. Il s'agit en effet d'une population spécifique qui connaît des troubles caractéristiques. Malheureusement, les services manquent à l'appel. En outre, les discriminations subies par les personnes transgenres peuvent engendrer des conséquences financières qui peuvent elles-mêmes créer des situations de grande précarité.

Les inégalités de genre sont la conséquence des pressions que nous rencontrons tous les jours dans une société basée sur un modèle rigide du genre et de ses rôles sociaux. Il est plus que temps de faire évoluer les mentalités à grands coups de sensibilisation pour atteindre une ouverture d'esprit et davantage d'égalité. Nous avons aujourd'hui la chance de pouvoir choisir qui nous voulons être, que ce soit en matière de genre, de préférences sexuelles et autres. Posons-nous la question : pourquoi est-ce si difficile de voir plus loin et d'imaginer une société différente, réellement égalitaire, ouverte d'esprit et souple.

VII. Bibliographie

Genres Pluriels, *Revendications de Genres Pluriels*, <http://www.genrespluriels.be/Nos-objectifs.html>, consulté le 17 décembre 2012.

Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, http://igvm-iefh.belgium.be/fr/domaines_action/transgender/, consulté le 17 décembre 2012.

Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, *Personnes transsexuelles en Belgique – 2012. Données issues du registre national (du 1^{er} janvier 1993 au 30 juin 2012)*, http://igvm-iefh.belgium.be/fr/binaries/Personnes%20transsexuelles%20en%20Belgique%202012_tcm337-205654.pdf, consulté le 17 décembre 2012.

Lorge Céline, promoteur Vuilleminot Anne-Marie, *Ni hommes, ni femmes le binarisme nous rend malades*, Louvain-la-Neuve : 2010.

Moniteur belge, *Loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes (M.B. 30 mai 2007)*, http://igvm-iefh.belgium.be/fr/binaries/Wet%2010mei07_Gender_tcm337-206325.pdf, consulté le 17 décembre 2012.

Motmans Joz, *Etre transgenre en Belgique. Un aperçu de la situation sociale et juridique des personnes transgenres*, Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, Bruxelles : 2009.

Motmans Joz, *Etre transgenre en Belgique : discriminations et éducation*, présenté au colloque « des genres qui appellent la nuance ! », Bruxelles : mars 2012. http://www.centre-librex.be/wp-content/uploads/2012/03/20120313-Genres_discriminations.pdf

Nisol Max, *Terminologie et loi belge*, présenté au colloque « des genres qui appellent la nuance ! », Bruxelles : mars 2012. http://www.centre-librex.be/wp-content/uploads/2012/03/20120313-Genres_Terminologies-et-loi-belge.pdf

Thomson Carol, *La clinique des transgenres*, note de cours, Louvain-la-Neuve : 2012.

Whittle Stephen et al., *Transgender EuroStudy : Legal Survey and Focus on the Transgender Experience of Health Care*, Ilga Europe, Bruxelles : 2008.